

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique du 9 juillet 2026

Date de l'annonce publique de la séance : 3 juillet 2026

Date de la convocation des conseillers : 3 juillet 2026

Présents: F. Mergen, bourgmestre, F. Schank, C. Wilmes, échevins ;
L. Bernard, R. Etgen, M. Goethals, A. Hansen T. Kohn, L. Stockreiser-Heinen,
conseillers;
E. Krier, secrétaire communal

Excusé: /

Point de l'ordre du jour: 14

Objet : Repas sur roues – Fixation d'une nouvelle taxe pour les repas du service « repas sur roues »

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la convention d'adhésion au service « Repas sur Roues » et les dispositions générales y relatives, signées le 13 novembre 2024, entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen et Servior – établissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées

Revu sa délibération du 11 février 2025, par laquelle le conseil communal a fixé le prix de vente des repas du service « repas sur roues » à 17,00 €/repas ;

Considérant que l'article budgétaire 3/223/612150/99001 intitulé « Achat des repas sur roues » prévoit un crédit de 60.000 € pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter la taxe communale, ceci suite à l'évolution des coûts, c'est-à-dire de fixer la nouvelle taxe à 18 €/repas ;

Considérant que les recettes sont prévues à l'article budgétaire 2/223/706060/99001 intitulé – Ventes de repas sur roues » ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide, à l'unanimité des voix, de fixer la nouvelle taxe pour les repas du service « repas sur roues » à 18 €/repas.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.

Niederfeulen, le 28 août 2026

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

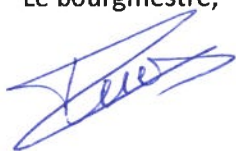
Certificat de publication

Le bourgmestre et de la commune de Feulen certifie par la présente que l'avis relatif à la délibération du 9 juillet 2026 du conseil communal concernant la fixation d'une nouvelle taxe pour les repas du service « repas sur roues », approbation ministérielle du 31 juillet 2026, réf. FC05-2026-A302,

a été dûment publié et affiché aux lieux publics d'affichage de la commune et dans le « Gemengebuet » distribué périodiquement à tous les ménages de la commune.

Niederfeulen, le 28 août 2026

Le bourgmestre,

A blue ink signature, likely of the Mayor, written in a cursive style.

Le secrétaire,

A blue ink signature, likely of the Secretary, written in a cursive style.